

Étanchéité des bâtiments : l'avenir de la construction

L'étanchéité à l'air des bâtiments est restée longtemps en France une préoccupation marginale pour les acteurs du bâtiment. Aucune mesure n'était effectuée, sauf dans le cadre de démarches de labellisations volontaires.

La réglementation RT2012, qui va entrer en vigueur pour partie en octobre 2011, va radicalement changer la donne, puisque la quasi-totalité des bâtiments neufs devra faire l'objet d'un test d'étanchéité à l'air, avec une valeur cible à respecter. Tous les acteurs du bâtiment sont aujourd'hui concernés par cette question, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, publics ou privés, maîtres d'œuvre (architectes, bureaux d'études), ou entreprises du bâtiment.

« Étanchéité à l'air des bâtiments... de la théorie à la pratique », ce sera le thème de la conférence des « 5 à 7 de l'éco-construction », organisée conjointement par Inter Forez Bois 42, Latere, le BTP, la chambre de métier et de l'artisanat et les services de l'État.

Mercredi 6 juillet à partir de 15 heures pour le « mini-salon » et à 17 heures exactement pour la conférence, salle de l'Eden (salle des fêtes), à Feurs.

Réservé aux professionnels du bâtiment.